

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 DECEMBRE 2009
---

Séance ordinaire du Conseil Municipal du lundi 7 décembre 2009 à 20 H, en la salle de la Mairie de Wittisheim, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du 2 décembre 2009.

La séance est ouverte par M. le Maire, André KRETZ, qui salue les membres présents pour cette réunion

Huguette BARONDEAU, Jean-Marie BECK, Justin FAHRNER, Jean-Blaise FEIST, Martine FRANTZ, Geneviève GROSSHENY, Rachel GRUSSENMEYER, Dominique HEILIGENSTEIN, Christophe KNOBLOCH, Jeannot LOOS, Eric MEMHELD, Joseph MEMHELD, Michaël MULLER, Laurent RINGEISEN, Christian SCHAUNER, Edith SCHWAB, Gilbert SEYLLER et Jean-Michel STIRMEL.

Secrétaire de séance : Jean-Michel STIRMEL

Assistante déléguée au secrétariat : Emilie SCHUTZ

## **Ordre du jour**

1. Adoption du procès verbal de la séance du 2 novembre 2009
2. Réaménagement des décharges communales
3. Attribution de marchés
  - a. Travaux de voirie rue des Seigneurs
  - b. Lotissement de la Gare – 4<sup>ème</sup> tranche
  - c. Local des arboriculteurs
4. Travaux en mairie pour l'installation du bureau de poste
5. Forêt communale : programme des travaux forestiers et état des coupes 2010
6. Ecole Numérique Rurale
7. Investissements pour l'atelier communal
  - a. Achat d'un souffleur
  - b. Achat d'un ordinateur et d'une imprimante
8. Décisions modificatives
9. Instruction des autorisations d'occupation du sol
10. Divers
  - a. Droit de préemption
  - b. Motion - Réforme des collectivités territoriales
  - c. Chicane phase test Rue de Sundhouse
  - d. City Stade
  - e. Pose de macadam sur chemins
  - f. Fête des Aînés 2009

## **1. Adoption du procès verbal de la séance du 2 novembre 2009**

Aucun commentaire ni remarque n'ayant été formulé à l'issue de la transmission du Procès Verbal de la séance du 2 novembre 2009, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **2. Réaménagement des décharges communales**

Des devis ont été sollicités auprès de 4 entreprises compétentes. Selon un cahier des charges identiques, les offres se présentent comme suit :

ENTREPRISE	Prix HT	TVA	Prix TTC
<u>LOUIS ADAM SA (OSTWALD)</u>	43 430,00 €	8 512,28 €	<b>51 942,28 €</b>
<u>LINGENHELD TP (WOLFISHEIM)</u>	57 000,00 €	11 172,00 €	<b>68 172,00 €</b>
<u>GERARD JEHL SARL (ARTOLSHEIM)</u>	56 070,00 €	10 989,72 €	<b>67 059,72 €</b>
<u>LEDERMANN MUTSCHLER (KRAUTERGERESHEIM)</u>	63 500,00 €	12 446,00 €	<b>75 946,00 €</b>

Après débat, il est proposé de retenir la société la mieux-disante, LOUIS ADAM SA de OSTWALD pour un montant de 43 430 € HT soit 51 942,28 €.

Le montant du devis est susceptible d'évoluer légèrement en fonction du lieu où sera cherché la terre végétale. Il y a actuellement la possibilité d'en avoir par un viticulteur d'Orschwiller ou d'en récupérer de la station d'épuration de Schoenau mais ces deux points sont encore en cours de discussion. Les crédits nécessaires à ces travaux seront prévus au Budget Primitif 2010.

Adopté à l'unanimité.

## **3. Attribution de marchés**

### **a. Travaux de voirie rue des Seigneurs**

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le jeudi 12 novembre 2009 pour attribuer le marché de travaux de voirie de la rue des Seigneurs. Il est proposé de confier les travaux à l'entreprise la mieux disante ; STRADA de Sundhouse pour un montant de 13 895,00 € HT soit 16 618,42 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

### **b. Lotissement de la Gare – 4<sup>ème</sup> tranche**

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le mercredi 25 novembre 2009 pour décider des attributions suivantes (choix des entreprises les mieux disantes au vu des critères de prix global (60%), délai (20%) et mémoire technique (20%)) :

- **Lot 1 : Voirie et Assainissement** à l'entreprise COLAS EST, basée à OSTWALD (67), pour un montant de 214 459,00 € HT soit 256 492, 96 € TTC.
- **Lot 2 : Adduction en eau potable** à l'entreprise MULLER THA basée à KRAUTERGERSHHEIM (67) pour un montant de 38 995,00 € HT soit 46 638,02 € TTC.
- **Lot 3 : Réseaux secs** à l'entreprise VIGILEC HATIER SAS, basée à Sélestat (67), pour un montant global forfaitaire de 24 785,50 € HT soit 29 643,46 € TTC pour la tranche ferme et de 15 006,75 € HT soit 17 948, 07 € TTC pour la tranche conditionnelle.

Adopté à l'unanimité.

### **c. Local des arboriculteurs**

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le vendredi 20 novembre 2009 pour examiner les offres faites dans le cadre des travaux de l'atelier de pressage des arboriculteurs.

Les entreprises les mieux disantes ont été retenues d'après le détail suivant :

<b>LOT</b>	<b>Entreprise la mieux disante</b>	<b>Montant HT du marché de travaux</b>
Lot 1 – Gros œuvre	SCHREIBER Mussig	17 524, 95 €
Lot 2 – Porte et porte de garage	Fermetures GOETZ de Benfeld	2 773, 00 €
Lot 3 – Menuiserie PVC	Fermetures GOETZ de Benfeld	1 513, 00 €
Lot 4 – Sanitaire	SARL ESCHRICH de Lalaye	5 885, 00 €
Lot 5 – Electricité/Chauffage électrique	ELECTRICITE GOEHRIG d'Obenheim	8 446, 00 €
Lot 6 – Plâtrerie	ADS PLATRE de Baldenheim	8 682,52 €
Lot 7 – Chape/carrelage	Mille Carrelage Wittisheim	5 304,61 €
Lot 8 – Extincteur	Klein Protection incendie - Strasbourg	275,15 €
Lot 9 – Assainissement	STRADA de Sundhouse	3 151, 20 €
TOTAL HT		53 555,43 €
TVA 19.6 %		10 496, 86 €
<b>TOTAL TTC</b>		<b>64 052, 29 €</b>

Adopté à l'unanimité.

#### **4. Travaux en mairie pour l'installation de l'agence postale communale**

Des travaux sont à réaliser pour permettre l'installation de l'agence postale communale : mise en place d'une gâche électrique avec sonnette et bouton ouvre porte, branchements électriques divers.

Les travaux de menuiserie seront confiés à l'entreprise RAESER de Sélestat.

Les travaux d'électricité seront confiés à l'entreprise HERBRECH de Sélestat.

Adopté à l'unanimité.

#### **5. Forêt communale : programme des travaux forestiers et état des coupes 2010**

Travaux non subventionnables	18 610, 00 € HT
Maîtrise d'œuvre des travaux	2 419,00 € HT
Assistance à la gestion de la main-d'œuvre	870,00 € HT
TVA sur travaux, MOE et assistance	721,84 € HT

**TOTAL TTC**

**22 621,14 € TTC**

Il est demandé au Conseil d'approuver le programme des travaux 2009 pour la forêt communale et de prévoir les montants au budget 2010.

##### **Etat des coupes 2010 :**

Le volume total de bois façonnée et non façonné pour l'année 2010 est de 431 m<sup>3</sup> représentant une recette brute totale de 13 010 € HT.

Les frais d'abattage, façonnage, câblage et débardage en régie sont chiffrés à 6 110 € HT, auxquels s'ajoute la maîtrise d'œuvre à 605 € HT et l'assistance à la gestion de main d'œuvre pour 195 € HT.

Aussi la recette prévisionnelle nette est de 6 100 € HT.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'état des coupes 2010.

Adopté à l'unanimité.

#### **6. Ecole Numérique Rurale**

En vue d'installer l'Ecole Numérique Rurale, l'entreprise HERBRECH a été chargée de rajouter deux nouvelles prises électriques (20 ampères) complémentaires dans le local de rangement entre les deux salles de classe, ainsi que l'installation d'une prise RJ45 dans l'une des salles de classe pour la somme de 428 € HT soit 511,89 € TTC (OP 652, C/21312).

D'autre part, le devis initial de Camif Collectivités pour l'achat de la classe mobile a été actualisé. Ce devis s'élève à 14 293 € HT soit 17 094,43 € TTC pour 12 postes.

De plus, un devis complémentaire pour des éléments nécessaires (3 postes supplémentaires notamment) a été sollicité pour un montant de 3 571, 52 € HT soit 4 271, 54 € TTC.

Il est proposé d'adopter ces deux devis. (OP 111 ; C/2183).

Adopté.

## **7. Investissements pour l'atelier communal**

### **a. Achat d'un souffleur**

Il est proposé d'acheter un souffleur pour l'atelier communal.

### **b. Achat d'un ordinateur et d'une imprimante**

Suite à plusieurs propositions de Midway Informatique à Ostwald, il est proposé d'acheter un ordinateur avec imprimante pour un montant H.T. de 837,71 euros (OP 220, C/2183).

Adopté.

## **8. Décisions modificatives**

Il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

- Recettes à l'opération 655 « Construction d'un bâtiment périscolaire », C/2313 pour un montant de 650 €
- Dépenses au C/020 (dépenses imprévues), pour un montant de 650 €
  
- Recettes à l'opération 21 « Immobilisations », C/2188 pour un montant de 600 €
- Dépenses au C/020 (dépenses imprévues), pour un montant de 600 €
  
- Recettes à l'opération 111 « Ecoles », C/2183 pour un montant de 9 000 €
- Dépenses au C/020 (dépenses imprévues), pour un montant de 9 000 € (permettant le financement de l'Ecole Numérique Rurale)

Pour le lotissement de la Gare 4<sup>ème</sup> tranche :

- Recettes au C/3354-040 pour un montant de 9 800 €
- Dépenses au C/3354-040 pour un montant de 9 800 €
  
- Recettes au C/7133-042 pour un montant de 9 800 €
- Dépenses au C/7133-042 pour un montant de 9 800 €

Pour permettre l'avance de crédits de la commune au lotissement :

- Dépenses au C/27638 pour un montant de 9 800 €
- Dépenses au C/020 (dépenses imprévues), pour un montant de 9 800 €

Adopté à l'unanimité.

## **9. Instruction des autorisations d'occupation du sol**

Il s'agit de prendre un avenant à la convention relatif aux modifications des conditions d'intervention du Conseil Général en matière d'instruction des demandes d'autorisation au titre de droit des sols entre le Département du Bas-Rhin.

Vu les missions confiées au Service Départemental d'Aménagement et d'Urbanisme par le Conseil Général dans sa délibération du 17 janvier 1984,

Vu la convention établie entre le Conseil Général et la commune de Wittisheim,

Vu les nouvelles modalités d'intervention fixées par le Conseil Général dans sa délibération du 22 juin 2009,

### *Article unique*

La convention établie entre le Conseil Général et la commune est ainsi complétée :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 le concours apporté par le Département du Bas-Rhin donne lieu, conformément aux dispositions arrêtées par le Conseil Général dans sa délibération du 22 juin 2009, à une redevance fixée à 1,5 € par habitant et par an. Le nombre d'habitants pris en considération pour le montant de la redevance de l'année n est le nombre du dernier recensement connu à la date du 1<sup>er</sup> janvier de l'année n (recensement population totale).

En cas de service rendu sur une partie de l'année uniquement, le montant de la redevance sera calculé au prorata de l'année ayant effectivement fait l'objet du service.

Le montant de la redevance est susceptible d'évoluer en fonction du coût du service rendu.

Adopté à l'unanimité.

## **10. Divers**

### **a. Droit de préemption**

La Commune n'a pas fait valoir le droit de préemption lors de la transaction suivante :

- De M. Paul HILS à M. Yann BAUER et Melle Pélagie ULRICH, pour l'habitation située section 2, parcelle 17, 26 rue de Muttersholtz et d'une superficie de 2,79 ares.

### **b. Motion - réforme des collectivités territoriales**

Le Conseil municipal,

Après les explications données par Jean-Marie BECK, adjoint au Maire, au sujet de l'état des 4 taxes locales,

Après avoir pris connaissance des projets de réforme des collectivités territoriales et de suppression de la taxe professionnelle,

Considérant que la commune, et notamment la commune rurale, doit rester la cellule de base de la démocratie et un échelon de proximité favorisant efficacité et réactivité,

Considérant que l'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir le vecteur de la disparition des communes rurales mais au contraire qu'elle doit rester fondée sur le volontariat et demeurer un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul,

Considérant que le modèle français d'occupation de l'espace nécessite, non pas une dilution mais au contraire une représentation forte des communes et territoires ruraux au sein des instances intercommunales et des assemblées délibérantes des autres niveaux de collectivités territoriales,

Considérant que toute réforme fiscale doit garantir aux communes rurales des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences ainsi qu'une réelle péréquation pour réduire efficacement les inégalités entre les territoires,

- Dit son hostilité aux dispositions du projet de réforme qui menacent l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants,
- Demande que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes que la commune percevait grâce à elle,
- Soutient la motion adoptée le 25 octobre 2009 par l'association des maires ruraux de France et le document qui y est joint,
- Demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, les demandes formulées par les maires ruraux de France.

#### **c. Chicane phase test Rue de Sundhouse**

Depuis la mise en place de la chicane en phase test : rue de Sundhouse, diverses doléances sont parvenues en mairie. Il a déjà été constaté que les usagers passent par la rue de Baldenheim et que cela ne résout pas vraiment le problème de la vitesse.

C'est en collaboration avec les services du conseil Général du Bas-Rhin que cette chicane a été réalisée, et modifiée aussi depuis : déplacement de panneaux, élargissement de la largeur de circulation...

Le Maire rappelle que c'est une phase test, que rien n'est définitif, l'arrêté a été pris pour 3 mois, mais les essais peuvent être arrêtés avant ou la chicane aménagée autrement : en mettant en place un rétrécissement à 5 mètres à la hauteur de la rue des Dahlias.

Il faut d'abord laisser passer du temps pour voir les résultats.

#### **d. City Stade**

Les devis sollicités pour la construction du City Stade sont arrivés. Le choix de la société sera fait par le Conseil lors de la séance du mois de janvier. Il convient de définir au préalable le lieu d'implantation de cette plate forme multi activités. Le Maire propose de le mettre à côté du terrain d'entraînement de foot, sur un terrain de pétanque non utilisé. D'après les avis pris auprès de communes voisines ayant des projets similaires, ce type d'aménagement ne doit pas être trop près des habitations.

L'idée a également été évoquée de placer la plate forme à la place d'un des courts de tennis, les dimensions correspondent, de même que le sol en place serait adapté. Mais cet emplacement serait trop près des habitations.

Il est proposé de placer la plate forme multi activités à côté du terrain d'entraînement de foot et d'établir un plan de l'espace UC près du Rechenmacherschlag par un géomètre.

Adopté.

#### **e. Pose de macadam sur chemins**

Le Maire explique qu'un programme de pose de macadam sur les chemins peut être envisagé pour les années à venir :

- Phase 1 en 2010 : derrière Jardins de Gaïa, chez Mathieu Kiény, à la salle polyvalente
- Ces projets sont encore en cours de discussion et de chiffrage.

**f. Fête des aînés 2009**

Justin FAHRNER remercie les conseillers qui étaient présents et ont participé à la réussite de la fête des Aînés du 6 décembre 2009, qui fut une belle journée. A noter que la prestation de Marianne CRIQUI a été très appréciée de tous.

**L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 heures 30.**

Le Secrétaire de séance,  
Jean-Michel STIRMEL.

Le Maire,  
André KRETZ.